

REUNION DU SYNDICAT DU LUNDI NEUF JANVIER DEUX MIL DIX SEPT

Le Syndicat s'est réuni, sur convocation du Vice-président, Jacques Saint-Cricq, le lundi 9 janvier 2017, à 10 heures à la mairie d'Agon Coutainville.

Etaient présents : MM. ALEXANDRE, COUASNON, COFFINIER, DARIDON, LECLERC, SAINT-CRICQ, RATTIER, syndics titulaires, Mme ASSELIN-THER, syndic suppléant.

Excusés : MM. PFEIFFER, syndic titulaire, GROULT, FRANCOIS, NICOLAY, syndics suppléants.

Mme LEBOUTEILLER, secrétaire, assiste à la réunion.

ELECTION DU PRESIDENT

Suite à la démission de Président de Michel PFEIFFER, le syndicat procède à l'élection d'un nouveau Président.

M. Jacques SAINT-CRICQ, doyen d'âge, demande s'il y a des candidats. A défaut de candidats, il présente sa candidature.

M. Jacques SAINT-CRICQ a obtenu 6 voix, moins 1 abstention. Il est donc élu Président et installé immédiatement dans ses fonctions.

ELECTION D'UN VICE-PRESIDENT

M. Michel COFFINIER reste à son poste de Vice-président.

M. Jacques SAINT-CRICQ, qui était Vice-Président, propose d'élire un deuxième Vice-président pour le remplacer. M. Gilles COUASNON accepte d'être candidat.

M. Gilles COUASNON a obtenu 6 voix, moins 1 abstention. Il est donc élu Vice-président et installé dans ses fonctions.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 7 DECEMBRE 2016

M. Jacques SAINT-CRICQ souhaite que soit retirée la phrase suivante : « La majorité du Syndicat revient sur les décisions prises pour ces travaux à la dernière réunion. »

Les syndics confirment, qu'effectivement, ils n'ont pas remis en cause les décisions prises pour la réalisation de l'épi ; ils ont seulement demandé que l'entreprise retenue (Eurovia) établisse un plan d'exécution.

Le procès-verbal de la réunion du 7 décembre 2016 est adopté en prenant en compte les observations mentionnées ci-dessus.

BAISSE DE L'EPI AU NORD

Lors de l'Assemblée Générale et à la demande de M. Christian LEGER, il avait été voté une résolution pour que le dernier épi au nord soit baissé.

Après consultation des archives de l'ASA digue nord, il s'avère que c'est la commune qui a été maître d'ouvrage pour la réalisation de cet épi. La décision de modifier cet épi n'est donc pas de la compétence de l'ASA.

D'autre part, le syndicat confirme sa décision du 7 décembre et pense qu'il est souhaitable d'attendre de voir l'évolution du sable après la mise en place de l'épi en bois pour éventuellement le baisser.

PROJET D'EPI EN BOIS AU NORD

M. Olivier LECLERC rend compte de sa mission et présente au conseil le plan d'exécution (plan de situation, détail des implantations) fourni par l'entreprise Eurovia chargée de réaliser l'épi en bois :

Epi sur 20 mètres, pieux de 25 cm de diamètre en châtaignier, enfoncés de 2 mètres dépassant de 1,50 mètres. Le délai d'exécution est de 4 à 5 semaines.

Le coût de l'opération est de 7 180 € HT.

M. Michel COFFINIER évoque la possibilité de mettre des treillis entre les pieux.

Après discussion, le syndicat décide de valider les travaux tels que définis ci-dessus sans treillis et de positionner l'épi à 4 mètres des enrochements.

Un ordre de service sera transmis à l'entreprise Eurovia. Un rendez-vous sur place avec l'entreprise devra être programmé avant le commencement des travaux.

REENSABLEMENT

M. Jacques SAINT-CRICQ a constaté que le sable avait beaucoup diminué en novembre suite aux conditions météorologiques défavorables (forts coups de vent et marées). Par contre, en décembre (temps calme sans marées) le sable est remonté.

Cependant sur un 1 an de relevés, il a constaté que la plage avait régressée (mesures entre le sable sec et le sable mouillé).

D'après ces constations, les zones à ré-ensabler sont au nord de la digue, au sud (devant la propriété Nicolay) et au centre devant l'ancienne digue sans enrochements.

M. Jacques SAINT-CRICQ prendra rendez-vous avec l'entreprise BOUTTE, chargée de ces travaux.

COMMUNICATION

A la demande de plusieurs membres à l'Assemblée Générale, M. Jacques SAINT-CRICQ propose de présenter les différents dossiers sur écran. Nous aurons donc besoin d'un rétro-projecteur.

Il est demandé à Aude ASSELIN-THER de préparer un diaporama à partir de

photos anciennes et récentes de la station.

Une réunion appelée « atelier du littoral » est organisée par M. le Préfet de la Manche le samedi 11 février à l'espace culturel d'Agon Coutainville. Sont invités à y participer la DDTM, les Maires et responsables des ASA.

Les Présidents et Vice-présidents souhaitent participer à ce débat.

La prochaine réunion pour le vote du budget est fixée au mercredi 25 janvier à 10 heures.

La séance est levée à 11h45.

Le Président,
Jacques SAINT-

CRICQ,